

IGNY

REGISTRE DE CONCERTATION PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☐ Divers

relatif à : La Procédure de déclaration de
Projet numéro 3. emportant mise en compati-
bilité du PLU.

REGISTRE DE CONCERTATION PUBLIQUE

Objet de la concertation : Procédure de déclaration de projet n°3
emportant mise en compatibilité du PLU

Fixation des modalités de concertation :

Délibération n° 2026-06-11-19 du 11 juin 2026

Durée de la concertation : 2 juillet 2026 au 4 septembre 2026

Les lundis, mardis, mercredi, vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Les jeudis et samedis de 9h00 à 12h00 (À l'exception du dernier samedi
du mois où la mairie est fermée)

ATTENTION : l'accueil de la mairie sera fermé le lundi 13 juillet 2026

Siège de la consultation : Hôtel de Ville – 23 Avenue de la Division Leclerc

Le registre de concertation :

Comportant feuillets non mobiles, est destiné à recevoir les observations du public ; ces
dernières peuvent aussi être adressées par écrit avec accusé réception à :

Hôtel de ville

23 Avenue de la Division Leclerc

91430 Igny

(Projet : Concertation préalable -Déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité
du PLU)

Par voie électronique à : concertationcroizat@igny.fr

Rapport et le bilan de concertation :

- Seront tenus à la disposition du public dès leur réception au : Service urbanisme – 8,
rue Ampère 91430 Igny aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.
 - Seront communiquées à toute personne concernée, qui en fera la demande auprès
du service urbanisme à urbanisme@igny.fr ou à mairie@igny.fr.
-



Contribution de l'association AJI-ADEVE

à la concertation publique

Déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLU

Le projet consiste en une modification du site de la Résidence pour Personnes Agées (RPA) des Belleaunes et de l'actuelle médiathèque. Une quarantaine d'appartements seront créés afin de financer l'opération, ce qui nécessite le passage de zone UL en zone UC

AJI-ADEVE rappelle son attachement à la maîtrise de l'urbanisation ignissoise mais ne s'oppose pas systématiquement à tout projet de taille raisonnable.

Considérant que :

Le projet peut contribuer à dynamiser le bourg sans nuire à sa mixité sociale

Les façades des bâtiments actuels font déjà un continuum depuis le cimetière jusqu'à la place François Collet

Les espaces verts derrière les bâtiments sont mal conçus et ne permettent pas aux habitants d'en profiter de façon satisfaisante

Le projet maintient toutes les activités sociales actuellement présentes sur le site,

La structure de ces bâtiments est en bon état et l'architecture est encore au goût du jour,

L'AJI ADEVE donne un avis favorable au projet, et à la modification de PLU correspondante, SOUS RESERVES que :

L'emprise au sol des bâtiments soit comparable à celle des bâtiments actuels et n'entraîne pas d'artificialisation des sols.

Le processus de réhabilitation soit privilégié par rapport à celui de déconstruction reconstruction

Les espaces verts ne soient pas privatisés, que leur accès pour tous les ignissois soit amélioré et qu'ils contribuent efficacement à la trame verte et la trame noire



avb@bievre.org

Monsieur Francisque VIGOUROUX

Maire d'Igny
Hôtel de Ville
91430 IGNY

Les Loges-en-Josas, le 1^{er} septembre 2026

Objet : Déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLU

Contribution à la concertation publique

Monsieur le Maire,

Nous avons pris connaissance du projet consistant en une modification des règles du PLU concernant site de la Résidence pour Personnes Agées (RPA) des Belleaunes et de l'actuelle médiathèque. Une quarantaine d'appartements y seraient créés afin de financer l'opération, ce qui nécessite le passage de zone UL en zone UC.

Les AVB, tout comme l'AJI-ADEVE rappellent leur attachement à la maîtrise de l'urbanisation ignissoise mais ont le souci d'améliorer tout projet de taille raisonnable.

Considérant que :

- Le projet peut contribuer à dynamiser le bourg sans nuire à sa mixité sociale
- Les façades des bâtiments actuels font déjà un continuum depuis le cimetière jusqu'à la place François Collet
- Les espaces verts derrière les bâtiments sont mal accessibles et ne permettent pas aux habitants d'en profiter de façon satisfaisante
- Le projet maintient toutes les activités sociales actuellement présentes sur le site, La structure de ces bâtiments est en bon état et l'architecture encore au goût du jour,

Les AVB sont favorables au projet, et à la modification de PLU correspondante.

Les AVB demandent cependant que :

- L'emprise au sol des bâtiments soit comparable à celle des bâtiments actuels et n'entraîne pas d'artificialisation des sols.
- Le processus de réhabilitation soit privilégié par rapport à celui de déconstruction reconstruction



avb@bievre.org

- Les espaces verts ne soient pas privatisés, et que leur accès pour tous les ignissois soit amélioré afin qu'ils contribuent efficacement à la trame verte et la trame noire

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces observations et propositions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments bien cordiaux.

Jean-Noël Colin
Délégué pour Igny des Amis de la Vallée de la Bièvre

Hervé Hocquard
Président
Les Amis de la Vallée de la Bièvre

Célia-Sarah DESIR

De: Annie <annie.hebert3@orange.fr>
Envoyé: vendredi 4 septembre 2026 14:57
À: Concertation Croizat
Objet: Devenir de la RPA

Comme les AVB je demande que l'actuel bâtiment soit amélioré par la récupération de la médiathèque ,mais surtout pas démolir Surtout y maintenir les activités sportives , culturelles pour les personnes âgées et les habitants d'Igny

Annie Hebert
7 place du Périgord
Igny

Envoyé de mon iPhone

Berger
Levrault